

Décret

Générale

colonial

Décret n° 09-345-1925 07/07/1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 juillet 1925

Numéro JO
n° 345 du 31/08/1925

Date du numéro
31 août 1925

VISAS

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies

Vule décret du 11 mars 1924 portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis pour l'exercice 1924

Vul'arrêté pris le 19 mai 1925, en conseil d'administration, par le Gouverneur de la Côte française des Somalis, et portant ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la colonie, pour l'exercice 1924

Sur le rapport du Ministre des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Esi approuvé l'arrêté pris le 19 mai 1925 par le Gouverneur de la Côte française des Somalis, en conseil d'administration, et portant ouverture des crédits supplémentaires suivants au budget local de la colonie pour l'exercice 1924 : Chap. 2. — Gouvernement. — Personnel..... 1.000 Chap. 8. — Exploitations industrielles. — Personnel..... 16.000 Chap. 10. — Services d'intérêt social. — Personnel..... 4.000 Chap. 13. — Dépenses diverses. — Matériel.... 15.000 TOTAL.....36.000 Art. 2. — Celle somme de 36.000 francs sera prélevée sur la plus-value des recettes réalisées de l'exercice 1924. Art. 3. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

GASTON DOUMERGUE.Par le Président de la République :**Le Ministre des colonies.****André HESSE.**